

**Sujet :** [INTERNET] ferme photovoltaïque commune LA SAUVETAT

**De :** "sarl.tes" <sarl.tes@orange.fr>

**Date :** 27/11/2020 13:02

**Pour :** pref-lasauvetat@gers.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent courrier, je viens vous apporter quelques informations, suite aux différentes interventions écrites que vous avez reçues.

J'habite au lieu-dit La Tastère à La Sauvetat, lieu où le projet de ferme photovoltaïque se situe. Je suis pacsé avec Madame Sylvia TORRES, fille de M. et Mme TORRES propriétaires des parcelles concernées. J'ai été conseiller municipal de LA SAUVETAT de 2014 à 2020. Je suis dirigeant de la Sarl techniques Équestres Spécialisées qui exploite une écurie de propriétaire avec entre 11 et 16 chevaux sur les sites et également un centre de formation.

Je souhaite, tout d'abord apporter des éléments sur ma qualité de conseiller municipal. Sur plusieurs courriers, il est stipulé qu'un conflit d'intérêt aurait été établi entre les propriétaires terriens et la Mairie durant le précédent mandat. En lisant ces courriers, je me sens visé puisque je suis le maillon entre la famille TORRES et la Mairie sur la période 2014 à 2020. Ces courriers sont diffamatoires puisque l'adoption du projet photovoltaïque par le conseil municipal date de 2009.

En 2009 je résidais en Seine et Marne (77), j'étais Gardien de la Paix au Ministère de l'Intérieur où j'exerçais la fonction de formateur en brigades équestres et j'étais affecté au Service de l'Ordre Public de Seine et Marne à Vaux le Pénils ( SOP77, attestation en pièce jointe). Donc je réfute ces propos diffamatoires sur un conflit d'intérêt.

Je voudrais maintenant répondre SUR LE FOND RÉEL DU PROBLÈME qui est la baisse de la valeur immobilière des habitations autour du site de la Tastère. Je tiens à préciser que lorsque les voisins ont acheté leurs maisons

pour avoir une belle vue dégagée sur la campagne gersoise, il y a déjà eu un soucis pour eux lors de l'achat. En effet, la carrière calcaire était exploitée depuis les années 1970 donc classée comme site industriel ( on ne parle plus du tout de terres agricoles) et comportant des nuisances d'exploitation.

Donc forcément, lorsque les voisins ont acheté, le prix d'achat a dû être inférieur au prix du marché immobilier, donc il n'y aura pas de changement pour eux dans le futur.

Concernant l'argumentaire sur la déforestation et défrichement de 3 hectares de bois, je serais ravi, heureux, que sur des résidus de concassage de cailloux puisse pousser, une magnifique et belle forêt. Hors cela est faux. En temps que résident du site, je peux affirmer que l'hiver nous sommes sur un paysage lunaire. Nous sommes très très loin de la forêt enchantée décrite dans les différents courriers.

En temps que chef d'exploitation, j'aurais semé des prairies pour alimenter en herbe et en foin mes chevaux sans être obligé comme cela s'est passé, d'acheter des terres agricoles pour implanter des prairies.

Sur la semaine du 23 au 27 Novembre 2020, un agriculteur, à proximité du site de la Tastère, a arraché une bonne dizaine d'arbres pour faciliter l'exploitation des terres. Le collectif est il monté aux créneaux, une personne a t elle arrêté toutes les voitures qu'elle croise pour argumenter sur la honte d'arrachage de ces arbres comme elle le fait sur les routes qui entourent la carrière de la Tastère ?

Mon avis citoyen est, quant à lui, POUR CETTE FERME PHOTOVOLTAÏQUE. Les énergies propres, fermes photovoltaïques sur des sites industriels, éoliennes, ect.... sont l'avenir ( volonté de l'état et nécessité écologique)

Les personnes qui ne voient pas plus loin que leur bout de nez diront forcément " il est dans la famille TORRES propriétaires des parcelles" et bien non, ce n'est pas pour ces motifs là. La sarl Techniques Équestres Spécialisées, crée en 2013, fondée sur la réintroduction du cheval en ville au service de la sécurité. , a pour vocation de proposer la formation des effectifs et le dressage des chevaux pour des entreprises de sécurité privé, police Municipale ect.....et à utiliser le cheval au même titre qu'une voiture et ayant autant d'efficacité que des effectifs à pied ( étude d'un préfet: 10 chevaux alignés = 80 CRS).

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées et me tiens à votre disposition si nécessaire.

**Sébastien MIRADA**

**SARL TECHNIQUES EQUESTRES SPECIALISÉES**



06 59 21 41 24

Ecurie de la Tastère, Route de Cézan; 32500 La Sauvetat



— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

attestation formateur Ministère de l'Intérieur.pdf

306 Ko

M. Vincent BUI TRONG

Je soussigné Monsieur M..... Commissaire de Police

Certifie que MIRADA Sébastien

Né le 26 Avril 1982 à AUCH (32)

Demeurant 38 Allée de la Faisanderie 77310 Saint Fargeau Ponthierry

Est employé au sein de la Brigade Equestre de Seine et marne depuis le 01.09.2007 à temps plein.

Nombre de jours par Mois : ..... 20 .....

Nombre d'heure hebdomadaire : ..... 35 .....

En qualité de : Formateur équestre au sein des brigades équestres.

Nature de l'emploi occupé effectivement : Dressage et formation des chevaux appartenant à la Police Nationale, formation équestre des effectifs de l'Unité.

Nom et adresse de l'entreprise : DDSP 77 Service d'Ordre Public de seine et Marne 90 rue Pasteur 77000 VAUX LE PENIL , Brigade équestre départementale UCPA De Bois le Roi 77.

Cachet de l'entreprise et signature

Fait à Vaux le Penil

Le 23/11/10



